

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON**  
**DU 10 FEVRIER 2005**

**Etaient présents** : M. ARMAND Christian, Maire, Président.

Mrs. PERAY, COLLET Adjoints,

Mmes BLANC, LEANDRE, LEMAITRE, ROLLI,

Mrs CARETTI, COLLOMBET, GIGI, GIROD (arrivé à 20 H 35) , LEVRIER, RABILLER., ZAMORA

**Absents excusés** : Mrs DAVIS, (pouvoir à M. Collombet), MOUTTON (pouvoir à M. Peray).

**Absent** : M. MARTINEK

Ouverture de la séance à 20h.

**1 MmeBlanc est élue secrétaire de séance à l'unanimité**

**2 Approbation du Compte-rendu du CM du 20 JANVIER 2005.**

Le compte rendu est approuvé après les remarques suivantes :

**Point 3.1 : concerne Centre de Loisirs.**

1°) Mme Lemaître demande qu'une publicité soit faite régulièrement dans les journaux pour le Centre de Loisirs.

2°) Concernant l'approbation du règlement du centre de Loisirs il faut noter : 2 abstentions : Mrs. Zamora et Collet (absents lors de la réunion du 20 janvier).

**3. DELIBERATIONS :**

**3.1. PROGRAMME DES COUPES DE BOIS ANNEE 2005 :**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS relative au programme des coupes de bois en 2005.

Monsieur le Maire présente le tableau des coupes proposées par l'ONF

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- Approuve cette proposition,

-Demande que les coupes figurant au tableau soient assises en 2005.

-Demande que la destination des coupes soit conforme aux indications portées au tableau.

**Approuvé à l'unanimité des présents.**

**3.2. ETUDE DE L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DU HAMEAU DE FEIGERES :**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu de prévoir l'Etude de l'assainissement pluvial du hameau de Feigères, et présente aux membres présents un projet d'étude comprenant le mémoire explicatif et le devis estimatif de la SARL EPTEAU dont le siège est à Villette d'Anthon 38280.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Accepte les termes de l'étude de la Société EPTEAU pour l'assainissement pluvial du hameau de Feigères.

- Accepte le montant forfaitaire du devis estimatif qui s'élève à 3 300 €HT.

- Autorise, le maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer les pièces relatives à cette étude.

**Approuvé à l'unanimité des présents.**

**3.3.TARIF POUR REGIE GENERALE DE RECETTES :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la création d'une régie de recettes générale par délibération du 20 janvier 05, il y aurait lieu d'arrêter les tarifs pour divers services communaux. Il donne également lecture du projet de règlement modifié concernant la location de la salle champ Fontaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

- DECIDE d'arrêter les tarifs comme indiqués ci-dessous :

1°) location de la salle Champ Fontaine,

LOCATAIRE	TYPES DE REUNION OU SOIREE	TARIF
SOCIETE	Toute manifestation ou soirée avec utilisation de la cuisine inscrite au calendrier des fêtes de la commune	Forfait ordures ménagères 30 €
PRIVES	Réunion inférieure à 4 heures sans cuisine	100 €
	Soirée supérieure à 4 heures sans cuisine	200 €
	Soirée supérieure à 4 heures avec cuisine (remise des clés le lendemain à 10 heures)	290 €
	Forfait soirée avec cuisine (remise des clés le lendemain à 18 heures)	380 €

2°) Photocopies :

- document administratif : 0,18 € la page A4
- tout autres documents : 0,30 € la page A4

3°) Droits de place : 1 € par mètre linéaire.

4°) Abonnements Petit Peronnais : 8 € les 4 numéros (1an)

5°) Ventes d'ouvrages : "Monographie de Péron" par M. Poncet 10 €

6°) Informations touristiques :

- Cartes randonnées : 6 €
- Guide randonnée et découverte : 11 €
- DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de ce jour.
- APPROUVE les tarifs fixés pour les services rendus par la commune.
- APPROUVE les modifications apportées au règlement de location de la Salle Champ Fontaine pour les associations et Privés.

**Approuvé à l'unanimité des présents.**

### **3.4. AUTORISATION POUR SAISIR LA JURIDICTION CIVILE DANS LE CADRE D'UNE REQUETE EN EXPULSION.**

Monsieur le Maire informe les membres présents que des occupations illégales des terrains communaux par les gens du voyage se sont multipliées ces derniers temps comme par exemple sur le parking de la salle Champ Fontaine à Péron, et sur la zone de Pré Munny.

Face au mécontentement croissant des usagers des parkings et des entreprises, aux nuisances causées à l'image de la collectivité et aux dangers que représentent les branchements illégaux sur les réseaux publics d'électricité et de défense incendie, Monsieur le Maire souhaite, suivant les cas, que soit déposée une requête en référé auprès du tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse afin d'obtenir l'expulsion de l'ensemble des gens du voyage installés illégalement sur les terrains communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Afin d'obtenir l'expulsion des gens du voyage, toutes les fois que cela sera nécessaire,

- AUTORISE, Monsieur le Maire,

1°) à mandater Maître Nathalie AIM, Avocate à St Genis Pouilly pour défendre les intérêts de la Commune.

2°) à Saisir la juridiction civile compétente afin d'obtenir l'expulsion des gens du voyage installés sur les terrains communaux et à en suivre l'exécution

**Approuvé à l'unanimité.**

### **4.POINTS DIVERS**

#### **4.1 Acquisition terrain pour collège, succession Gourgier :**

M. le Maire présente au conseil la proposition d'achat de la parcelle F. 291 pour 2 967 m<sup>2</sup> au prix de 13.50 € soit 40 054,50 € appartenant à M. Vuaillet Amédée.

L'achat de cette parcelle terminera la mise à disposition des terrains du collège pour le Conseil Général.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

Mme Lemaître demande de voir avec le Conseil Général la possibilité de créer des appartements hormis ceux prévus pour le principal, le conseiller d'éducation, et le concierge., dans l'enceinte du collège au profit des enseignants et du personnel.

## 4.2 Centre de loisirs

4.2.1.M. le Maire informe les conseillers, qu'après discussion avec la Directrice du Centre de Loisirs et avis de la commission sociale, trois points sont à modifier par rapport à la dernière séance du conseil municipal :

1°) Nouveaux tarifs.

Un tarif dégressif est proposé le mercredi en fonction du nombre d'enfants par famille.

	PERON				
	Matin	A.Midi	Journée sans repas	Journée avec repas	Repas seul
	8h /11h45	13h30/18h	8h/18h	8h/18h	11h45/13h30
1 enfant	10€	12€	18€	23	5€
2 enfants	18€	21€	32€	42	5€
3 enfants	22,5€	27€	42€	57	5€

	HORS COMMUNE				
	Matin	A.Midi	Journée sans repas	Journée avec repas	Repas seul
	8h /11h45	13h30/18h	8h/18h	8h/18h	11h45/13h30
1 enfant	12€	14€	20€	25€	5€
2 enfants	22€	25€	36€	46€	5€
3 enfants	28,5€	33€	48€	63€	5€

2°) Achat de tickets toute la journée du mercredi : Cette décision du CM du 20 janvier est annulée, Mme la Directrice faisant partie de l'équipe enseignante ne peut être à la fois au four et au moulin.

3°) Validité des tickets : Pour une raison d'organisation de personnel et de cantine, les tickets pour les vacances seront uniquement valables pendant les vacances concernées.

**Approbation à l'unanimité.**

4.2.2. réponse aux questions posées lors du CM du 20 janvier :

- les goûters ne sont pas prévus (en accord avec l'école)
- les bons CAF ont une valeur marquée sur les tickets.

4.2.3.Fréquentation et prévision pour les vacances de février.

- 38 enfants répartis sur les 8 jours de l'ouverture du centre de loisirs.
- Très peu de fréquentation les mercredis y compris pendant les vacances.

Mme Lemaître demande la baisse des tarifs le mercredi pendant les vacances scolaires. **Refus du conseil.**

## 4.3. Bâtiment communal (ancienne grange) de la place St Antoine :

M. le Maire propose que la commission bâtiment étudie un cahier des charges pour la vente du bâtiment.

**Accord du Conseil à l'unanimité.**

## 4.4. Effectifs rentrée scolaire 2005 :

Après des années de promesses de création de classe avec 196 élèves, M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, demande maintenant de prouver qu'il devrait y en avoir plus à la rentrée 2005.

Les seules certitudes transmises à l'Education nationale en accord avec le Directeur de l'école de Péron : 197 élèves + 2 inscriptions (construction en cours).

- M. Zamora demande comment la commune va réagir en cas de création de plusieurs classes à long terme ?

1°) M. le Maire répond que le bâtiment modulable a été installé pour une classe.

2°) Que sans la CLIS, il n'y avait pas besoin du bâtiment modulable.

3°) Que Péron malgré son agrandissement n'a pas eu de création de poste depuis 1997.

#### **4.5. Voirie**

4.5.1- M. EL GHOZI, qui a déposé un permis de 11 logements à créer dans l'ancienne maison de M. Gourcier à Logras, s'engage à financer 30 % des travaux de sécurisation de la route de Lyon pour la partie qui le concerne.

4.5.2-Compte rendu de réunion pour acquisition d'un nouveau véhicule 4x4 pour la voirie :

M. Peray présente plusieurs devis. Une prochaine réunion aura lieu le 15 février à 14 h avec présentation d'un 4x4 Nissan.

#### **4.6. SCI DE CHANVIERES**

M. le Maire informe que la SCI de Chanvières est à nouveau en vente par adjudication avec une mise à prix de départ de 80 000 € **Le conseil municipal à l'unanimité** accepte d'utiliser éventuellement son droit de préemption en fonction du prix définitif de vente.

### **5 COMPTES-RENDUS**

#### **5.1.Commissions communales et réunions maire et adjoints :**

##### **5.1.1. - Permis de construire (M.Peray)**

Présentation des demandes vues par la commission :

##### **• Réunion du 24 janvier 2005.**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- M.LAGADEC pour création d'un appartement dans bâtiment existant, rue de Paruthiol. Avis favorable.
- M. CUZIN Lucien pour un hangar, route de Pougny à Logras. Avis favorable.

##### **Réunion du 7 février 2005**

#### **DECLARATION DE TRAVAUX**

- M. STHIOUL pour la pose d'une clôture et portail, au Lotissement du Clos du Four à Pain. Avis favorable.
- M. et Mme HOWALD-GATTONI pour la construction d'un local, en extension d'un bâtiment existant, chemin de la Polaille. Avis favorable.

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- M. COIGNET , pour une villa, rue du Mail. Avis défavorable.

#### **PERMIS DE DEMOLIR**

- M. EL GHOZI, pour bâtiment route de Lyon à Logras. Avis favorable.

M. le Maire présente les courriers de Mrs. Jullien et Brillault pour le stationnement de caravanes pour la durée de construction de leur villa respective. Accord du conseil municipal (1 voix contre M. Peray, 4 abstentions (Mmes Blanc, Léandre, Rolli, M. Peray (pouvoir de M. Moutton) et M. Girod se retire du vote.

#### **5-1-2: Commission relations avec les sociétés**

##### **Réunion avec le Comité des Fêtes du 10 Février 2005**

- 1- Mise à disposition des locaux dans l'ancienne porcherie : réunion de chantier prévue le 23 Février avec le Comité des Fêtes, la Chasse et le Sou des écoles pour définir les périmètres d'occupation, les besoins électriques, le fonctionnement....
- 2- Demande de mise en place d'un câble support à la Salle Champ Fontaine pour accrocher le rideau de séparation bar-salle pour le cinéma. Accord du CM
- 3- Mise en place des supports de banderoles publicitaires annonçant les manifestations à l'entrée de Péron, à côté de l'abri bus RD 984. Voir matériel et devis. Accord de principe par le CM
- 4- Forum: définir la formule pour le dimanche **11 septembre 2005**
- 5- Proposition: acquisition d'une banderole standard pour les lotos. Voir avec le comité
- 6- Anciennes friteuses de la cantine : le CM est d'accord de les céder au Comité des Fêtes.

## 5.2. Commissions intercommunales :

### CCPG

#### 5.2.1. Commission Environnement, Agriculture et Forêt:

##### *Réunion du 8 Février 2005*

Budget 2005: poursuite des actions engagées, en particulier au site de l'Etournel dans le cadre Natura 2000 (prévu au Budget 8000€).

1. Actions CDRA:
  - 1.1. Aménagement d'une salle dans le bâtiment du Verger Tiocan : 11580€
  - 1.2. Sensibilisation des élus et agriculteurs à la sauvegarde du patrimoine bocager et arboré.
  - 1.3. Préservation et entretien des petits cours d'eau et zones humides hors contrat de rivières.
2. Programme européen LIFE : projet de délibération pour versement de la contribution CCPG aux actions

2.1. A8 : Réalisation de diagnostics sylvo-pastoraux de la chaîne du Haut Jura (4 alpages, dont trois sur territoire CCPG. Maître d'œuvre CCPG; coût : 6240€

2.2. E14 : opération de communication à prendre en charge par le PNR. Coût pour la CCPG: 10120€

Avis favorable de la commission.

3 Journées de l'environnement: 24 et 25 Septembre 2005 à Lélex et Mijoux. Thème: Bois et Forêts

4 Energie:

4.1. Journée Bois-Energie du 10 décembre 2004

Grande discussion sur la filière bois: approvisionnement, problème de l'entretien de la forêt, des méventes des bois d'ouvrage...

Projet HQE de Versonnex sert de pilote: travail avec Hélianthe et ONF

Constitution d'un dossier pour une solution bois(ou autre énergie renouvelable) : le PNR et Hélianthe proposent leur concours(démarches, matériel, coût d'exploitation...)

4.2. Adhésion à Hélianthe : montée en puissance des actions et information sur les énergies renouvelables au niveau franco-suisse.

4.3. Permanences itinérantes Info-Energie à mettre en place en partenariat avec le PNR et Hélianthe. L'agent du PNR nous informe qu'un audit concernant la consommation énergétique des communes du PNR peut être demandé à condition de suivre avec précision les consommations des différents bâtiments pendant 3 ans mini. Le coût est supporté à environ 80% par la région et l'ADEM. S'adresser au PNR pour connaître les procédures et se faire aider ensuite pour les actions d'économie d'énergie.

4.4. Aides aux énergies renouvelables: subventions possibles de l'ADEM pour les particuliers. Côté Région, remise à plat des critères d'affectation suite à la diminution des subventions de l'Etat.

5 Actions sur la Valserine

6 Questions diverses:

L'ouvrage "l'Enfance d'une réserve" est à disposition. Prix unitaire: 23€ frais de port inclus(20€+ 3€)

Le CM est d'accord pour l'acquisition de 4 exemplaires qui seront remis à la bibliothèque

#### 5.2.2. Scot groupe "Pays" :

**1 Groupe Economie** : Rapport de M. Armand. A ce jour, le bureau d'Etudes propose un développement économique dans la zone Thoiry-Ferney. Les autres communes étant autorisées à créer de petites zones artisanales.

**2 Groupe Tourisme** : Rapport de M. Armand peut de proposition des élus, développement surtout axé sur la Valserine.

**3 Groupe Transport** : Proposition pour le Sud-Gessien, de transport à la demande.

#### **4 Groupe Environnement**

1. Mise en réseau des espaces naturels

a. Présentation des 4 espaces (Péron est dans l'espace Sud).

b. La commission insiste sur le fait de garder l'identité gessienne.

c. Problème majeur : préservation et pérennité des espaces agricoles(disparition de la profession) : maintenir les espaces avec 2 degrés d'exploitation selon les lieux et la qualité des terrains; accompagner l'installation des jeunes.

- d. Préservation pour notre secteur des liens haute chaîne rives du Rhône : difficile à élaborer à cause de la 2x2 voies.
  - e. Coupures vertes (pour notre secteur en particulier ) : revoir la définition de la coupure en assouplissant sa définition et en laissant aux communes la liberté de juger de son importance dans le périmètre de leur territoire.
  - f. Forêts et pâturages:  
Face à l'emboisement des prairies et à la dégradation des forêts, développer la filière bois.  
Pour les pâturages : améliorer l'accès avec des pistes à la réglementation sévère et contrôlée.
  - g. Bois de plaine : à préserver
2. Ressources naturelles  
Mettre en place un réseau gessien et anticiper le manque d'eau futur (qualité en baisse, étiage des rivières de plus en plus faible).  
Forêt : développement de la filière bois et limiter l'emprise de la forêt sur les prairies

### **5.2.3 Commission Eau et assainissement :**

réunion du 10 février, compte rendu de M. Rabiller

La CCPG va intervenir, Route de Lyon "Sous Peron" pour déplacer le réseau d'eau potable sur la route, le coût du passage du tuyau de 80 à 10 ml de diamètre sera à la charge de la commune (défense incendie).

### **6 – COURRIER**

- ADAPEI, résultat opération brioches sur Péron : 1 435,62 €
- L'Association Larsen, pour un problème de voisinage. Une réunion sera organisée avec l'association et les voisins.
- Mme Dallemagne, remerciements suite au décès de Jean-Claude Dallemagne.
- M. Devesa, concernant son déménagement

**SEANCE LEVEE A 22 H 50**